

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Direction	No SD SD-2023-5083
OBJET	Recommander au conseil de participer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'approuver la convention de réalisation d'initiatives dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 14-Chomedey 15-Saint-Martin Date CE souhaitée : 2023-10-25 Date CM souhaitée : 2023-11-07		
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Non CT requis : Non		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) est un programme volontaire d'Hydro-Québec qui vise à améliorer le cadre de vie des collectivités qui accueillent les nouvelles installations de transport (postes et lignes). Dans le cadre du PMVI, Hydro-Québec verse, à la municipalité touchée par le projet, une somme déterminée afin de permettre la réalisation d'initiatives choisies par les collectivités. À la suite des travaux réalisés, par Hydro-Québec, au poste le Corbusier, un montant de 593 798 \$ est consenti à la Ville de Laval, dans le cadre du PMVI, pour la réalisation d'un projet de mise en valeur des milieux de vie. Le projet présenté par la Ville de Laval consiste à aménager un corridor de biodiversité pour assurer la connectivité entre les différents parcs et milieux naturels. Le corridor, que nous appelons le « C2-sud », est situé dans l'emprise de la ligne aérienne de transport d'électricité entre l'autoroute A-440 et la rivière des Prairies à l'est de l'autoroute A-13. Le territoire d'intervention couvre une superficie de quelque 50 hectares et s'étend sur 5,4 kilomètres. Le territoire est subdivisé en quatre segments respectant la typologie suivante : récréative, mixte et naturelle. Le projet prévoit de faire du territoire un parc linéaire bordé d'une mosaïque arbustive et herbacée et doté d'une piste multifonctionnelle favorisant la détente et le transport actif. La première phase du projet consiste à aménager le « tronçon 2.6 », d'une superficie de 13 hectares, situés entre les boulevards Saint-Martin et Notre-Dame. L'aménagement proposé présente un potentiel pour rehausser la biodiversité et permettrait d'améliorer la connectivité entre les parcs et espaces publics situés à proximité soit la Maison André-Benjamin-Papineau, les parcs Buteau, le Boutillier, du Sablon et le parc-école de l'Avenir. Ce corridor permettrait aussi de créer un lien direct et convivial propice aux déplacements actifs dans un contexte naturel unique dans le secteur centre-ouest de Laval. Étant donné que le projet sera réalisé en 2025-2026, Hydro-Québec permet de différer l'utilisation du montant de 593 798 \$.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS coût total du tronçon 2.6 estimé en octobre 2022 : 1 406 000 \$ montant consenti à la Ville de Laval par le PMVI : 593 798 \$ montant pour la Ville de Laval estimé à : 812 202 \$		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Direction	No SD SD-2023-5083
REMARQUE(S)		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE la Ville de Laval est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet Le Corbusier sur son territoire;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 593 798 \$;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue en août 2022, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;</p> <p>de recommander au conseil :</p> <p>de participer au Programme de mise en valeur intégrée (PVMI) et d'autoriser la cheffe du bureau des Affaires gouvernementales à déposer et signer la fiche de présentation de l'initiative pour le projet Le Corbusier auprès d'Hydro-Québec pour et au nom de la Ville de Laval;</p> <p>d'approuver la convention de réalisation d'initiatives dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée à intervenir entre la Ville de Laval et Hydro-Québec pour le projet Le Corbusier;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.</p>		